



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire

Service de Contrôle  
de la Comptabilité des Communes

Luxembourg, le 12 juin 2006

Dossier suivi par M.Kirchen/Y.Nickels

COMMISSARIAT DE DISTRICT  
19 JUIN 2006  
Luxembourg

**Concerne :** délibération du conseil communal d'Esch-sur-Alzette du 2 juin 2006 portant approbation du budget prévisionnel 2006 présenté par le Centre d'Initiative et de Gestion Local (CIGL).

Retourné à Monsieur le commissaire de district à Luxembourg après en avoir pris connaissance.

Toutefois, il y a lieu d'informer les responsables de la Ville d'Esch-sur-Alzette qu'en vertu du principe de l'universalité du budget, toutes les recettes et toutes les dépenses découlant de la convention du 3 avril 2002, passée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association « Objectif Plein Emploi a.s.b.l. » doivent être prévues aux budgets communaux respectifs.

Le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du Territoire

Jean-Marie HALSDORF

No. 231/A  
Transmis à M. Adams le Bourgmestre de  
la commune de ESCH-SUR-ALZETTE  
pour information et aux fins demandées.  
Luxembourg, le 19 JUIN 2006

Le Commissaire de district,

  
Jacques Schwachtgen  
Secrétaire de district,

 Service : Secrétariat  
ESCH Esch/Alzette, le   
21 JUIN 2006



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:  
19.05.2006

Date de la convocation des conseillers:  
19.05.2006

point de l'ordre du jour no:  
04

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance publique du 2 juin 2006**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Codello, Wohlfarth, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal  
**Absents :** Snel, Zwally, Hildgen, Weidig, conseillers

## Le Conseil Communal;

Objet: Centre d'Initiative et de Gestion Local : budget prévisionnel 2006

Vu sa délibération du 10 avril 2002 portant approbation de la convention du 3 avril 2002 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association « Objectif Plein Emploi a.s.b.l. » avec siège social à Schiffflange, concernant l'organisation, le financement et la mise en pratique de la lutte locale contre le chômage en concevant en étroite collaboration avec des représentants de la vie politique, syndicale, économique et associative, des programmes de réinsertion professionnelle et de développement socio-économique dont bénéficieront les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM et qui habitent le territoire de la commune d'Esch-sur-Alzette ;

Considérant que l'article 1 point 1.1. de cette convention stipule entre autre que « Le détail des travaux et services prévus ainsi que les budgets afférents sont décrits dans un programme annuel (Package) qui sera soumis au vote du conseil communal ;

Vu le budget prévisionnel pour l'année 2006 (montant global : € 1.584,003,29) présenté par le Centre d'Initiative et de Gestion Local ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide**

**par 14 voix oui et 1 abstention**

d'approuver le budget prévisionnel 2006 présenté par le Centre d'Initiative et de Gestion Local pour l'année 2006.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 02/06/2006

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,